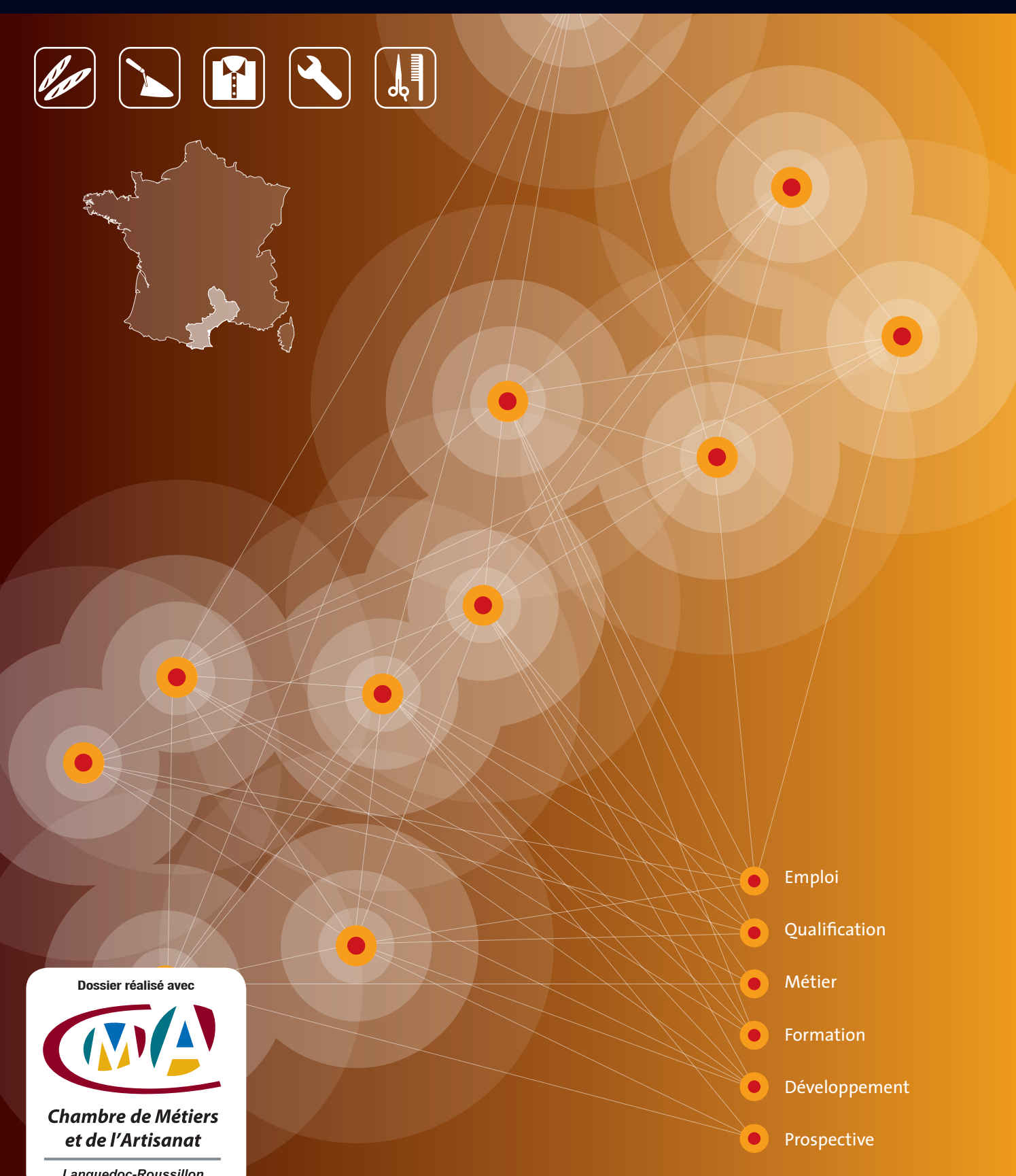


DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'OREF

ARTISANAT

EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



- Emploi
- Qualification
- Métier
- Formation
- Développement
- Prospective

Dossier réalisé avec



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Languedoc-Roussillon

ÉDITORIAL

Avec cette publication, l'observatoire régional de l'emploi et de la formation du Languedoc-Roussillon complète sa collection de diagnostics sectoriels. Il propose une vision des liens qui s'établissent entre qualifications et développement des activités économiques en région.

Les analyses qui suivent, ont été débattues, dans le cadre de l'élaboration du plan régional de développement des formations professionnelles - PRDFP, avec les principaux acteurs des branches professionnelles et les pouvoirs publics régionaux concernés. Elles s'appuient sur un important appareillage statistique traité principalement par la chambre de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon. Ces analyses poursuivent une double ambition d'objectivité et de facilitation du dialogue entre partenaires.

A cet effet, l'OREF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'exploitation de cet outil. Son utilisation constitue pour nous le meilleur moyen de l'enrichir. Nous espérons que ce travail ne soit qu'une première étape et qu'il puisse ouvrir d'autres pistes de réflexions et d'actions.

Alain CWICK
Président de l'OREF

SOMMAIRE

EN RÉSUMÉ.....	P. 3
INTRODUCTION.....	P. 4
DÉLIMITATION DU SECTEUR.....	P. 5
1 ORGANISATION DE L'APPAREIL ÉCONOMIQUE	P. 6
UNE ÉCONOMIE ARTISANALE EN FORT DÉVELOPPEMENT, LARGEMENT DIFFUSÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE RÉGIONAL, OÙ LA TAILLE MOYENNE DES ENTREPRISES S'ACCROÎT.	
2 PRATIQUES DE GESTION DE MAIN D'OEUVRE	P. 9
ARTISANS ET SALARIÉS RELATIVEMENT JEUNES, CONDITIONS D'EMPLOI STABLES MAIS SALAIRES MODESTES	
3 MÉTIERS ET QUALIFICATIONS	P. 13
UNE DEMANDE EN QUALIFICATION DE BASE PORTANT SUR UN LARGE ÉVENTAIL DE MÉTIERS MAIS QUI SE HEURTE À D'IMPORTANTES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT	
4 FORMATION DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES	P.15
LA FORMATION CONTINUE DES ARTISANS ET DE LEURS APPRENTIS À L'ÉPREUVE D'EXIGENCES TECHNIQUES ET MANAGÉRIALES CROISSANTES	
4.1 LES ARTISANS : UN ACCÈS MODESTE À LA FORMATION ET UNE OFFRE DOMINÉE PAR LES ACTIONS DE PERFECTIONNEMENT	P. 15
4.2 LES APPRENTIS : UNE TRADITION DANS L'ARTISANAT QUI ASSURE UNE COHÉRENCE AVEC L'EMPLOI MAIS QUI ANTICIPE PEU L'ÉVOLUTION DES EXIGENCES EN QUALIFICATION.....	P. 17
ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE.....	P. 18
BIBLIOGRAPHIE	P. 19

EN RÉSUMÉ

L'artisanat connaît en région une croissance économique remarquable et génératrice d'emplois. Situé au cœur de l'économie résidentielle il se compose d'une pluralité de secteurs d'activités qui relèvent de l'alimentation, de la fabrication, des services et du bâtiment, ce dernier étant prédominant. Par sa très large diffusion géographique, l'artisanat contribue à la densification économique de l'ensemble des territoires de la région.

Si le statut d'indépendant reste très fort, c'est le développement du salariat qui caractérise le plus la dynamique d'évolution de l'artisanat régional : les artisans sont de plus en plus des employeurs et les entreprises s'agrandissent.

Ces dernières sont très ouvertes aux jeunes et les intègrent fréquemment par un recours, traditionnel, à l'apprentissage. Les artisans, eux-mêmes, apparaissent plus jeunes que leurs homologues chefs d'entreprise des autres secteurs. Cela relativise les besoins en reprise-transmission d'entreprise, qui demeurent néanmoins plus élevés en zones rurales.

Les salaires de l'artisanat sont modestes mais les conditions d'emploi y demeurent stables et donnent ainsi des possibilités de carrière professionnelle aux salariés.

La demande des entreprises porte principalement sur des métiers à qualification de base qui se répartissent sur une palette très diversifiée de domaines professionnels, à l'image de la pluralité des activités qui forment l'artisanat régional. Celui-ci est exposé aux difficultés de recrutement, particulièrement dans les métiers du bâtiment, de l'alimentation et du travail des métaux.

Dans le même temps, le niveau IV, celui du baccalauréat, est requis par un nombre de plus en plus grand de métiers de l'artisanat. De ce point de vue, les parcours de formations des apprentis des entreprises artisanales, souvent circonscrits au niveau V, ne répondent pas toujours à ces nouvelles exigences.

La formation des artisans, quant à elle, se décline principalement sous forme d'actions de perfectionnement qui se répartissent à parité entre les formations au geste technique et à la gestion. Mais, globalement, leur accès à la formation demeure modeste au regard des enjeux induits par la modernisation du tissu d'entreprise : accroissement de la technicité des activités et des capacités managériales.

Directeur de publication : **Alain CWICK**
Chef de projet : **Bruno BERENGUEL**
Rédacteur : **Maryline VILLAIN, Pascal RONGIER** (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)
Traitement des données : **Sandy DUVAL** (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)
Relecture : **Sylvina BALZING** (Région), **Azzedine BOUSLIMANI, Annie BRICMAN, Hélène COUGNENC, Marie-agnès LUGAZ** (Région)
Conception graphique : **Matthieu REDON**

QUALIFICATIONS ET RICHESSES ECONOMIQUES

Si la formation, dans sa vocation, dépasse les enjeux du développement économique, elle demeure néanmoins une condition majeure **de la modernisation et de la professionnalisation des entreprises**. L'identification de la demande économique en qualification est ainsi une dimension essentielle de la réflexion sur l'évolution de l'appareil d'éducation et de formation en région. Il importe de repérer les qualifications professionnelles qu'exigent la fabrication des produits ou la mise en œuvre des prestations de services, qui font la richesse économique régionale. C'est pour outiller cette réflexion que l'OREF a élaboré ce dossier.

VERS UNE VISION CONCERTÉE DU SECTEUR

Les résultats qui sont présentés ici ne constituent qu'une étape dans la construction collective de la connaissance de l'**Artisanat** en région. Ils tiennent compte notamment des enrichissements apportés par la rencontre¹ organisée dans le cadre de l'élaboration du PRDFP (Plan régional des formations professionnelles). Ils s'appuient aussi sur une première exploitation, par l'OREF et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, des ressources statistiques régionales de l'ensemble des secteurs d'activités qui constitue l'artisanat. La méthode d'analyse, les sources de données et les indicateurs utilisés autorisent une mise en perspective systématique des secteurs d'activités **les uns par rapport aux autres**. Il en ressort une différenciation plus fine qui se décline sur plusieurs registres.

LES PARAMETRES DE L'ANALYSE DES BESOINS EN QUALIFICATION

Le premier chapitre présente les éléments sur la structure et l'évolution de l'emploi et situe l'artisanat en région, ses dynamiques d'évolution et l'**organisation de l'appareil économique**. Le deuxième chapitre fait état des paramètres liés aux **pratiques de gestion de la main-d'œuvre**, c'est-à-dire aux caractéristiques des individus employés et aux conditions d'emploi qui leur sont proposées. Le troisième chapitre met en évidence les **qualifications et métiers** exigés par le fonctionnement des activités artisanales. Enfin, la dernière partie analyse **les formations suivies par les artisans et leurs apprentis**.

¹Rencontre organisée par la Région avec les administrations régionales en charge des politiques d'emploi et de formation (Région – service développement des entreprises, Rectorat – DAET-DAFCO, DRTEFP, ANPE) et les acteurs régionaux du secteur d'activité (Chambre régionale de métiers, UPA, CAPEB, FRB, FAFSAB, FNCF, CGAD, CNAMS, CFTC, CFDT, FO, CGT, CFE-CGC).

DÉLIMITATION DU SECTEUR

L'artisanat n'est pas un secteur à part entière, il est transversal aux secteurs de l'alimentation, de l'industrie, du bâtiment et des services. Il se définit en fonction de l'activité exercée, de la taille de l'entreprise et de la qualification du chef d'entreprise.

L'activité doit être exercée de façon indépendante. Elle concerne une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service dont la liste a été précisée par décret du 2 avril 1998. La Nomenclature d'Activité Française Artisanale (NAFA) recense ainsi plus de 250 métiers artisanaux.

L'effectif ne doit pas excéder 10 salariés au moment de l'inscription et les personnes physiques ou morales doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers. En cas d'emploi de plus de 10 salariés, l'immatriculation est maintenue aux personnes ayant la qualité d'artisan, d'artisan d'art ou de maître artisan (le décret n° 95-1287 du 14 décembre 1995 permet à un artisan de conserver son statut au-delà de 10 salariés).

La qualification de l'artisan : quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, la majorité des activités artisanales ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée officiellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci (loi du 5 juillet 1996, décret du 2 avril 1998).

Le présent diagnostic porte sur les activités artisanales suivantes :

4 postes	20 postes	Activités
Alimentation	01	Alimentation (autre que viandes et poissons)
	02	Viandes et poissons
Production	11	Travail des métaux
	21	Textile et habillement
	22	Cuir et chaussures
	31	Bois et ameublement
	41	Matériaux de construction
	42	Papier, imprimerie, reproduction
	43	Fabrication d'articles divers
Bâtiment	51	Maçonnerie
	52	Couverture, plomberie, chauffage
	53	Menuiserie, serrurerie
	54	Installation d'électricité
	55	Aménagement, finition
	56	Terrassements, travaux divers
Services	61	Transports
	62	Réparation
	63	Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne
	64	Autres services

L'activité 43 regroupe les activités de transformation de matières plastiques, fabrication de machines de bureau et de matériel informatique, fabrication de machines et appareils électriques, radio, télévision et communication, fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie, fabrication de matériel de mesure, de contrôle et de matériels optiques et photo, horlogerie, bijouterie, fabrication d'instruments de musique, fabrication d'articles divers, récupération.

L'activité 64 regroupe les activités de fleuriste, activité photographique et services n.c.a.

Ce sont principalement des critères juridiques qui président à la présente définition du périmètre artisanal. Cela diffère des choix méthodologiques habituellement utilisés par l'INSEE qui s'intéresse au champ économique des très petites entreprises artisanales défini par l'activité (373 activités seulement) et la taille de l'établissement (moins de 20 salariés).

1 UNE ÉCONOMIE ARTISANALE EN FORT DÉVELOPPEMENT, LARGEMENT DIFFUSÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE RÉGIONAL, OÙ LA TAILLE MOYENNE DES ENTREPRISES S'ACCROÎT

Avec près de 147 000 actifs² (chefs d'entreprise, salariés et apprentis), l'artisanat est un des premiers employeurs de la région. Ses salariés représentent 13% de l'emploi régional³, ce qui place l'artisanat juste après l'Administration publique. Cette place s'inscrit dans un mouvement favorablement porté par le dynamisme démographique de la région, comme en témoignent, les créations d'entreprises artisanales qui se font majoritairement dans le bâtiment.

PRÉDOMINANCE DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Au 1er janvier 2005, les artisans se répartissent prioritairement dans le bâtiment (40%), puis dans les services (27%), la production (18%) et enfin l'alimentation (16%).

ETABLISSEMENTS, CHEFS D'ENTREPRISE ET SALARIÉS DANS L'ARTISANAT

Au 1er janvier 2005	Entreprises artisanales		Etablissements employeurs		Salariés (y compris les apprentis)		Total actifs artisanat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Alimentation	6 631	14 %	4 713	17 %	16 197	16 %	22 828	16 %
Bâtiment	21 178	44 %	11 687	41 %	37 106	38 %	58 284	40 %
Production	7 207	15 %	4 251	15 %	18 804	19 %	26 011	18 %
Services	13 035	27 %	7 650	27 %	26 581	27 %	39 616	27 %
Total artisanat	48 051	100 %	28 301	100 %	98 688	100 %	146 739	100 %

RSA INSEE 2005, traitement CRMA

En nombre de salariés, la répartition par activité positionne le secteur de la maçonnerie au premier rang avec 14 500 salariés, suivie par la réparation (11 500 salariés), les viandes et poissons (8600 salariés) et l'alimentation (autre que viandes et poissons) (7500 salariés). Les salariés se retrouvent ensuite par ordre d'importance dans travail des métaux, aménagement finition, terrassement, menuiserie-serrurerie, couverture-plomberie-chauffage et électricité.

TRÈS FORTE AUGMENTATION DE L'EMPLOI SALARIÉ

L'artisanat a connu une forte élévation de ses effectifs depuis 1997 : près de 34% de hausse des actifs salariés, pour 18% sur l'ensemble des secteurs. La région arrive en deuxième position des régions métropolitaines pour la progression des emplois et des établissements depuis 10 ans⁴. C'est le secteur du bâtiment qui affiche les évolutions majeures, notamment sur les activités de terrassements-travaux divers, menuiserie, installation d'électricité, aménagement finition et maçonnerie. Toutes les activités artisanales ont connu une hausse de leurs effectifs à l'exception notable de textile habillement et de papier imprimerie.

²-Les entreprises artisanales ont été cumulées au nombre de salariés en partant du postulat qu'une entreprise correspondait à un emploi.

³-Les données sur la part de l'emploi salarié sont calculées sur la base du nombre d'emplois salariés en 2003.

⁴-INSEE – repères synthèse n°5 – juin 2006.

EVOLUTIONS DES EFFECTIFS D'ENTREPRISES ET DE SALARIÉS

NAR20-LIBELLE	Salariés		Entreprises	
	Evolution entre 1997 et 2005	Nombre en 2005	Evolution entre 1997 et 2005	Nombre en 2005
Alimentation (autre que viandes et poissons)	22,9 %	7 546	12,3 %	3 132
Viandes et poissons	32,3 %	8 651	6,0 %	3 499
Travail des métaux	27,2 %	6 281	20,0 %	1 888
Textile et habillement	-16,2 %	831	-9,1 %	479
Cuir et chaussures	8,9 %	147	6,9 %	124
Bois et ameublement	3,3 %	2 287	0,1 %	1 350
Mat. de construction, céramique, verre et chimie	23,4 %	2 552	21,5 %	804
Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	-1,1 %	1 779	-8,9 %	666
Fabrication d'articles divers	24,2 %	4 927	18,1 %	1 896
Maçonnerie	51,6 %	14 575	26,2 %	7 001
Couverture, plomberie, chauffage	49,1 %	4 276	32,2 %	2 704
Menuiserie, serrurerie	57,7 %	4 273	35,0 %	2 363
Installation d'électricité	56,3 %	3 786	40,5 %	2 405
Aménagement, finition	55,4 %	5 935	33,6 %	4 351
Terrassements, travaux divers	68,8 %	4 261	24,6 %	2 286
Transports	43,8 %	3 419	12,3 %	1 229
Réparation	14,3 %	11 461	-3,0 %	4 779
Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne	28,1 %	5 427	14,4 %	4 219
Autres services	45,8 %	6 234	16,8 %	2 803
Autres activités inscrites au RM	NS	-	-24,7 %	73
Ensemble NAR20	33,7 %	98 648	17,2 %	48 051

RSA INSEE, 2005, traitement CRMA

LE STATUT DE NON SALARIÉ : UN TRAIT CARACTÉRISTIQUE DE L'ARTISANAT

Les artisans non salariés sont plus de 48 000 et représentent 33% des actifs, contre 16% dans l'ensemble des secteurs en 2005. Ils représentaient 36% des actifs en 1997. Ils sont plus présents dans les activités de cuir et chaussures, de soins à la personne, d'aménagement finition, d'installation d'électricité et de couverture-plomberie-chauffage.

CROISSANCE DU PARC D'ÉTABLISSEMENTS

Le nombre d'entreprises relevant de l'artisanat est passé de 41 000 en 1997 à 48 000 en 2005, soit une évolution de 17%. C'est dans le secteur du bâtiment que l'évolution est la plus forte avec 31%, suivie par une progression de 10% dans le secteur de la production, de 9% dans celui de l'alimentation et de 7% dans les services. La croissance démographique régionale, et le recours plus fréquent à la sous-traitance par les grandes entreprises expliquent ces évolutions à la hausse du parc d'établissements artisanaux.

Dans le bâtiment, les créations d'entreprises sont les plus fortes dans l'activité installation d'électricité avec 41% d'établissements en plus sur la période, suivies par l'activité menuiserie avec 35% d'entreprises supplémentaires en 8 ans. Le taux de défaillance dans l'artisanat du bâtiment⁵ est de 12% en 2005, il était de 16% en 1990⁶.

Le parc de salons de coiffure connaît également une progression notable : entre 2000 et 2004 le flux d'immatriculations nouvelles a augmenté de 8%⁷, passant de 216 à 265 nouveaux salons par an.

⁵-Rapport entre les cessations et le nombre total d'entreprises

⁶-Source Direction régionale de l'équipement, Observatoire du BTP.

⁷-CNAMS – fédération nationale de la coiffure

Une diminution du nombre d'entreprises est observée dans les activités textile et habillement, imprimerie et réparation automobile. Au sein de cette dernière activité, une nouvelle génération de garages est en train de voir le jour, plus éloignée des caractéristiques traditionnelles de la petite entreprise au profit de grands garages qui sortent du champ de l'artisanat.

GROSSISSEMENT DE LA TAILLE MOYENNE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE

La répartition selon la taille d'entreprise montre qu'en 2005 près de 72% des salariés travaillent dans des structures de moins de 10 salariés⁸. Les salariés des établissements de moins de 5 salariés représentaient 41% de l'artisanat en 2000 contre 31% en 2005. La part des établissements de 5 à 9 salariés passe, elle, de 31% à 39% en 5 ans. Ces évolutions témoignent d'un grossissement progressif de la taille moyenne des entreprises artisanales : près de 30% des salariés de l'artisanat sont aujourd'hui dans des entreprises de plus de 10 salariés.

La structure de taille varie avec les domaines d'activités. Les actifs employés dans les structures de plus de 20 salariés, se retrouvent majoritairement dans les activités autres services, viandes et poissons, travail des métaux, maçonnerie, réparation automobile, transports, installation électrique, terrassement, alimentation et fabrication d'articles divers. Près de la moitié des salariés des soins à la personne travaillent dans des TPE de moins de 4 salariés. Dans l'activité aménagement-finitions, 4 salariés sur 10 travaillent dans de très petits établissements.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ACTIVITÉ ET TAILLE D'ENTREPRISE

Activités	1 à 4 salariés	5 à 10 salariés	11 à 19 salariés	20 salariés et plus
Alimentation	33,1 %	38,8 %	12,9 %	15,3 %
Bâtiment	22,6 %	40,6 %	17,3 %	19,5 %
Production	34,7%	39,3 %	15,5 %	10,5 %
Services	32,2 %	37,8 %	15,8 %	14,1 %
Ensemble	31,5 %	39,1 %	15,5 %	14,0 %

RSA INSEE 2005, traitement CRMA

L'ARTISANAT DENSIFIE LES ÉCONOMIES LOCALES

L'artisanat participe à la densification économique des zones rurales et reste très présent sur l'ensemble des bassins d'emploi, particulièrement grâce aux activités de maçonnerie, de réparation automobile, ou liées à l'alimentation. Quelques spécificités toutefois apparaissent dans les bassins d'Alès-la-Grand-Combe et Sète, avec une prédominance de l'activité travail des métaux.

⁸-L'artisan peut conserver son statut même s'il dépasse le seuil des 10 salariés (décret n° 95-1287 du 14 décembre 1995).

ARTISANS ET SALARIÉS RELATIVEMENT JEUNES, CONDITIONS D'EMPLOI STABLES MAIS SALAIRES MODESTES

De manière générale, l'artisanat est un secteur ouvert aux jeunes. La part des femmes dans l'emploi salarié reste faible et les besoins de renouvellement dus au vieillissement des actifs se posent moins fortement que dans les autres secteurs. Le recours à l'apprentissage est une modalité d'accès à la qualification et à l'emploi très ancrée dans les pratiques professionnelles, ce qui contribue à alimenter le secteur en jeunes actifs formés aux métiers de l'artisanat.

UN SECTEUR LARGEMENT OUVERT AUX JEUNES

Les jeunes représentent 41% des effectifs pour 6% dans l'ensemble des secteurs. De façon générale, les jeunes sont très présents dans les activités de soins à la personne (58%), viandes et poissons (50%), alimentation (autre que viandes et poissons) (49%), installation d'électricité (47%), couverture-plomberie-chauffage (46%), menuiserie-serrurerie (43%), réparation automobile (42%). Les métiers du bâtiment sont également relativement ouverts aux jeunes. A l'inverse, dans l'activité textile et habillement et cuir et chaussures, la part des jeunes salariés est moindre.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR ÂGE

Activités	Moins de 30 ans	De 31 à 50 ans	Plus de 50 ans
Alimentation	49,9 %	39,1 %	10,1 %
Production	34,5 %	51,7 %	13,3 %
Bâtiment	38,8 %	47,7 %	12,5 %
Services	42,8 %	46,1 %	10,4 %
Ensemble	41,1 %	46,4 %	11,7 %

INSEE DADS 2004 – effectifs rémunérés en cours d'année - traitement CRMA

Dans l'artisanat, les personnes de plus de 50 ans représentent 12% des salariés, pour 24% tous secteurs confondus. Leur poids est plus élevé dans les activités de matériaux de construction-céramique-verre et chimie (17%), maçonnerie (16%), textile et habillement (16%), terrassements et travaux divers (15%). A l'opposé, d'autres activités ont une part faible des salariés de 50 ans et plus, comme les soins à la personne, l'installation d'électricité et les viandes et poissons.

LES ARTISANS PLUS JEUNES QUE LES AUTRES CHEFS D'ENTREPRISE

Les artisans de plus de 50 ans représentent 30% des chefs d'entreprise artisanale, pour 36% dans l'ensemble des secteurs marchands⁹. L'artisanat apparaît ainsi moins exposé au vieillissement des chefs d'entreprise : près de 8% des chefs d'entreprise artisanale hommes ont moins de 30 ans (13% pour leurs homologues féminines). Mais cette moyenne masque des réalités sectorielles très concernées par le vieillissement des artisans et où la transmission de l'entreprise devient une problématique forte : bois et ameublement, cuir et chaussures, textile et habillement, imprimerie, transport.

LES CHEFS D'ENTREPRISE DE PLUS DE 50 ANS

Activités	Part des plus de 50 ans
Alimentation (autre que viandes et poissons)	23,2 %
Viandes et poissons	32,1 %
Travail des métaux	35,9 %
Textile et habillement	44,8 %
Cuir et chaussures	42,9 %
Bois et ameublement	39,6 %
Mat. de construction, céramique, verre et chimie	35,5 %
Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	37,2 %
Fabrication d'articles divers	36,5 %
Maçonnerie	29,2 %
Couverture, plomberie, chauffage	31,4 %
Menuiserie, serrurerie	31,1 %
Installation d'électricité	27,4 %
Aménagement, finition	28,0 %
Terrassements, travaux divers	26,4 %
Transports	36,8 %
Réparation	34,1 %
Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne	28,5 %
Autres services	25,2 %
Autres activités inscrites au RM	19,6 %
Ensemble	29,8 %

INSEE Dads 2003, traitement CRMA

LES OUVRIERS REPRENEURS D'ENTREPRISE

Globalement c'est plusieurs milliers d'entreprises artisanales qui seront à céder dans les dix prochaines années en région. On estime, au niveau national, que la moitié d'entre elles seront reprises par les ouvriers de l'entreprise. On constate également que les cédants n'organisent pas toujours la transmission de leur affaire. Parallèlement, les repreneurs sont peu nombreux pour les très petites entreprises, d'un ou deux salariés, ou pour celles situées en zones rurales.

FORTE FÉMINISATION DANS L'ARTISANAT DES SERVICES

La part des femmes salariées dans l'artisanat est de 26%. Cette part est de 45% tous secteurs confondus¹⁰. Les activités salariées les plus féminisées sont la blanchisserie, teinturerie, soins à la personne (83%), le textile et habillement (61%), les autres services (58%), l'alimentation (autre que viandes et poissons) (46%), les viandes et poissons (37%), le papier-imprimerie, reproduction, arts graphiques (33%) et les transports (30%). Les moins féminisées étant la maçonnerie (6%), l'aménagement finition (7%), les terrassements et travaux divers (8%), l'électricité et la couverture-plomberie-chauffage (9%).

La part des femmes chefs d'entreprise est de 19% dans l'artisanat. Elles sont plus présentes dans les services, notamment dans les soins à la personne, dans le textile-habillement, et dans les autres services.

PART DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE

Activités	Part des femmes chefs d'entreprise
Alimentation	18,6 %
Production	19,5 %
Bâtiment	2,2%
Services	43,1 %
Ensemble	18,7 %

INSEE Dads 2003, traitement CRMA

10-INSEE, Estimations d'emploi 2003.

DES CONDITIONS D'EMPLOI STABLES

L'emploi permanent¹¹ représente dans l'artisanat plus de 70% de l'emploi salarié. L'artisanat propose ainsi des emplois relativement stables voire plus stables que dans la moyenne des autres secteurs de la région où la part des CDI est de 68%. Ce sont les activités de matériaux de construction, papier-imprimerie-reproduction-arts graphiques, viandes et poissons et travail des métaux où la part des personnes présentes dans l'emploi durant 360 jours est la plus élevée. A l'inverse, ce sont dans les activités d'aménagement-finition, de maçonnerie, de terrassement-travaux divers et d'alimentation où les effectifs permanents sont les plus bas.

L'EMPLOI PERMANENT PAR ACTIVITÉ

Activités	Eff. permanent / Eff. rémunéré en cours d'année
Alimentation (autre que viandes et poissons)	67,1 %
Viandes et poissons	76,3 %
Travail des métaux	72,3 %
Textile et habillement	70,7 %
Cuir et chaussures	72,9 %
Bois et ameublement	71,9 %
Mat. de construction, céramique, verre et chimie	81,3 %
Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	79,7 %
Fabrication d'articles divers	71,7 %
Maçonnerie	66,1 %
Couverture, plomberie, chauffage	71,3 %
Menuiserie, serrurerie	69,7 %
Installation d'électricité	68,1 %
Aménagement, finition	65,2 %
Terrassements, travaux divers	71,9 %
Transports	66,3 %
Réparation	71,5 %
Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne	70,0 %
Autres services	71,1 %
Ensemble	70,3 %

INSEE Dads 2000, traitement OREF

De façon générale, l'indice de mobilité¹² diminue entre 2000 et 2003. Cette observation est particulièrement nette sur les petites structures de 1 à 4 salariés. Le transport, l'installation d'électricité, la menuiserie-serrurerie, la réparation automobile illustrent parfaitement ce mouvement de « stabilisation » de l'emploi.

UN RECOURS À L'APPRENTISSAGE TRADITIONNELLEMENT ÉLEVÉ

La part des apprentis dans l'emploi était de 6,7% en 2000 dans l'artisanat, pour 1,4% dans l'ensemble des secteurs. Il a progressé pour passer à 7,6% en 2003. Ce sont les activités de soins à la personne, d'installation électrique, de couverture plomberie chauffage, de réparation automobile, d'alimentation et de menuiserie-serrurerie, qui font appel massivement à ce dispositif.

11-Effectif présent du 1er janvier au 31 décembre

12-L'indice de mobilité rapporte les mouvements d'entrées et de sorties dans l'année et l'effectif à la fin de cette même année. Il renseigne sur le niveau de turn over pratiqué dans les entreprises.

Peu de recours par contre dans les transports (0,6%), dans les terrassements et travaux divers (2,3%) et le textile habillement (2,7%). Les activités artisanales recourent, traditionnellement à l'apprentissage : elles emploient plus de 6000 apprentis, soit environ la moitié des apprentis en emplois en région¹³. Cela renvoie aux conditions d'accueil des jeunes et met en évidence le rôle clef du maître d'apprentissage et sa capacité à assurer un encadrement pédagogique de qualité.

LE TAUX D'APPRENTISSAGE PAR ACTIVITÉ

Activités	Taux d'apprentissage
Alimentation (autre que viandes et poissons)	10,7 %
Viandes et poissons	6,5 %
Travail des métaux	5,5 %
Textile et habillement	2,7 %
Cuir et chaussures	-
Bois et ameublement	5,6 %
Mat. de construction, céramique, verre et chimie	3,2 %
Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	5,7 %
Fabrication d'articles divers	4,6 %
Maçonnerie	4,7 %
Couverture, plomberie, chauffage	12,7 %
Menuiserie, serrurerie	10,6 %
Installation d'électricité	13,5 %
Aménagement, finition	7,1 %
Terrassements, travaux divers	2,3 %
Transports	0,6 %
Réparation	11,8 %
Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne	16,4 %
Autres services	4,1 %
Ensemble	7,6 %

INSEE Dads 2003, traitement CRMA

DES NIVEAUX DE SALAIRE RELATIVEMENT MODESTES

Le salaire net horaire pratiqué est supérieur, en moyenne, à 7 euros¹⁴ dans l'ensemble de l'artisanat. Il se situe, à catégorie professionnelle égale, à un niveau plus modeste que dans l'industrie ou les grandes entreprises.

C'est dans les secteurs des soins à la personne, de l'alimentation, des viandes et poissons, de la réparation automobile et des transports que les niveaux de salaires sont les plus bas. La part élevée de l'apprentissage, ou l'importance des emplois à qualification de base explique en partie ces moindres niveaux de rémunération. Inversement, le salaire net horaire est plus élevé que la moyenne dans les activités où la structure des qualifications est davantage tirée vers le haut : matériaux de constructions, fabrication d'articles divers, terrassements et travaux divers et travail des métaux.

13-L'INSEE recensait plus de 10 000 apprentis sous contrat en 1999.

14-Donnée mesurée en 2000 (source : INSEE – DADS).

METIERS ET QUALIFICATIONS

3

UNE DEMANDE EN QUALIFICATION DE BASE PORTANT SUR UN LARGE ÉVENTAIL DE MÉTIERS MAIS QUI SE HEURTE À D'IMPORTANTES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Dans l'artisanat, les ouvriers et les employés représentent près de 80% des salariés, soit 10 points de plus que dans l'ensemble des secteurs.

LE BÂTIMENT LARGEMENT OUVERT AUX POSTES D'OUVRIERS

Les emplois à qualification de base, sont en très forte proportion dans l'artisanat du bâtiment, et notamment dans la maçonnerie et les travaux d'aménagement – finition, mais également dans l'artisanat des services (transport, soins à la personne) et l'artisanat alimentaire.

En revanche, on relève une part plus marquée des cadres et des professions intermédiaires dans les activités de production particulièrement dans la fabrication d'articles divers, l'imprimerie, les matériaux de construction ou le travail des métaux.

LES SALARIÉS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Activités	Chefs d'entreprise et cadres	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Nb effectifs rémunérés
Alimentation (autre que viandes et poissons)	1,9 %	3,9 %	44,3 %	39,2 %	9 885
Viandes et poissons	2,6 %	6,4 %	52,0 %	32,0 %	12 120
Travail des métaux	6,7 %	16,9 %	13,8 %	56,9 %	7 266
Textile et habillement	4,7 %	13,3 %	25,2 %	54,1 %	886
Cuir et chaussures	5,8 %	12,3 %	34,1 %	47,8 %	138
Bois et ameublement	4,9 %	12,0 %	18,7 %	58,6 %	3 060
Mat. de construction, céramique, verre et chimie	8,1 %	16,2 %	14,1 %	58,4 %	2 807
Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	8,4 %	19,0 %	17,3 %	48,8 %	2 090
Fabrication d'articles divers	10,2 %	25,4 %	19,7 %	39,4 %	5 522
Maçonnerie	2,6 %	5,5 %	4,5 %	82,5 %	17 054
Couverture, plomberie, chauffage	3,4 %	8,2 %	8,7 %	66,8 %	5 171
Menuiserie, serrurerie	3,7 %	7,9 %	8,4 %	69,1 %	5 096
Installation d'électricité	2,7 %	8,7 %	8,7 %	65,9 %	4 427
Aménagement, finition	2,5 %	5,0 %	5,9 %	79,2 %	7 018
Terrassements, travaux divers	3,3 %	9,1 %	9,4 %	75,3 %	4 678
Transports	2,6 %	5,8 %	46,7 %	43,2 %	3 893
Réparation	4,8 %	12,8 %	24,9 %	45,3 %	13 389
Blanchisserie, teinturerie, soins à la personne	2,0 %	2,6 %	73,2 %	5,5 %	5 864
Autres services	3,0 %	7,5 %	26,1 %	59,4 %	8 337
Ensemble	3,8 %	9,1 %	24,3 %	54,9 %	118 727

INSEE – DADS 2003, traitement CRMA

L'ARTISANAT, SECTEUR DES MÉTIERS PAR EXCELLENCE

Cette concentration élevée des emplois sur le premier niveau de qualification ne doit pas cacher la variété des spécialités professionnelles mobilisées par l'artisanat : c'est le secteur des métiers par excellence. D'une certaine façon c'est le métier de l'artisan, et de ses salariés, qui donne son nom à l'activité artisanale. Dans l'artisanat, plus qu'ailleurs, le produit réalisé est très directement lié à la qualité du geste du professionnel. Cela explique en partie le recours important à la formation par apprentissage.

Aussi, malgré un certain grossissement des unités artisanales, les métiers demandés par les entreprises reste très largement focalisée sur la fonction de production, du produit ou du service. La structure sectorielle de l'artisanat régional conditionne la demande de métiers. Les domaines professionnels les plus répandus en région sont ceux relevant de l'artisanat du bâtiment (maçon, peintre, électricien, menuisier, plombier), de l'artisanat des services (mécanicien de véhicule, coiffeur), de l'artisanat alimentaire (boulangier, boucher-charcutier) ou de l'artisanat de fabrication (ouvriers de la mécanique, chaudronnier, soudeur).

FORTE EXPOSITION AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

C'est principalement sur les métiers de la production que les artisans rencontrent des difficultés pour recruter. L'artisanat est d'ailleurs un des secteurs les plus exposés aux difficultés de recrutement. Cela tient en partie à la petitesse des entreprises artisanales : la proportion des projets de recrutement jugés difficiles est proche de 50 % dans les entreprises de moins de 20 salariés alors qu'elle est inférieure à 30 % dans les plus grandes unités, davantage organisées pour recruter¹⁵.

L'importance des difficultés varie ensuite avec la nature des métiers considérés. Elles apparaissent très élevées dans les métiers de la production (travail des métaux, bois et ameublement), du bâtiment (maçon, électricien ou plombier qualifié), de l'alimentation (bouchers, boulangers) ou de certains services (mécanicien automobile qualifié). Ces difficultés sont exacerbées dans les périodes de haute conjoncture, comme actuellement dans le secteur du bâtiment.

4

LA FORMATION CONTINUE DES ARTISANS ET DE LEURS APPRENTIS À L'ÉPREUVE D'EXIGENCES TECHNIQUES ET MANAGÉRIALES CROISSANTES

4.1

LES ARTISANS : UN ACCÈS MODESTE À LA FORMATION ET UNE OFFRE DOMINÉE PAR LES ACTIONS DE PERFECTIONNEMENT

UN TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION RELATIVEMENT MODESTE

En Languedoc - Roussillon, sur une année, c'est près de 7000¹⁶ artisans, ou conjoints d'artisan, qui font l'objet d'une action de formation. Globalement, l'offre de formation continue touche chaque année environ 10% des artisans de la région. En comparaison du taux d'accès des salariés, qui s'élève à 11% pour les petites entreprises et à 39% pour les autres tous secteurs d'activités confondus¹⁷, la consommation de formation par les artisans apparaît relativement modeste. Ce taux d'accès à la formation continue varie fortement selon l'activité artisanale. En 2004, on constatait que 16% des artisans du bâtiment avaient bénéficié d'au moins un jour de formation dans l'année, contre 5 % des artisans de l'alimentation et 13% pour les autres secteurs (services et production).

LA DOUBLE COMPÉTENCE DE L'ARTISAN

L'artisan, professionnel dans son métier est également chef d'entreprise. Cette singularité nécessite une analyse complémentaire de l'offre de formation préparant, non plus aux métiers de l'artisanat mais à la double compétence de l'artisan, préparation qui relève en région de la formation continue. Trois types de formation sont à distinguer : le perfectionnement aux techniques professionnelles, le perfectionnement à la gestion au sens large (financière et comptable, commerciale, administrative, ressources humaines, etc.) et enfin, la formation qualifiante, préparant à une certification professionnelle.

CERTIFICATIONS TECHNIQUES OU TERTIAIRES

La formation qualifiante est facile à circonscrire. Elle concerne la préparation aux titres homologués de l'Artisanat. Les formations organisées essentiellement par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, s'adressent aux artisans, conjoints d'artisans¹⁸ et auxiliaires familiaux non-salariés, mais aussi aux salariés de l'artisanat, dans le but de favoriser leur progression professionnelle et leur promotion sociale. Cette offre concerne plus d'un millier d'artisans ou de conjoints d'artisan chaque année. Elle prépare au Brevet de Maîtrise – BM, qui vise, à la fois, la maîtrise technique du métier et l'amélioration des compétences en direction d'entreprise. Elle prépare aussi au Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale – BCCEA¹⁹, qui vise à professionnaliser les fonctions tertiaires (administration et gestion de l'entreprise) de l'entreprise artisanale.

16 - Les analyses portant sur la formation des artisans s'appuient sur les informations issues du Fonds d'Assurance Formation Régional des Artisans du Languedoc-Roussillon de la CRMA (décret du 2 décembre 1997). Le FAF régional prend en charge, pour ceux qui le demandent, les frais de formation des actifs, non salariés (chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé), des entreprises inscrites aux Répertoires des Métiers de la région.

17 - Donnée France entière. Sources : INSEE (enquête FQP – 2003) pour les entreprises de moins de 10 salariés ; CEREQ (exploitation des 2483 - 2004) pour les entreprises de plus de 10 salariés.

18 - La notion de conjoint d'artisan est générique et recouvre trois types de statuts : conjoint collaborateur, conjoint associé et conjoint salarié.

19 - Dans les métiers du bâtiment, le diplôme correspondant est le GEAB.

MODALITÉS D'ACQUISITION ADAPTÉES AUX ACTIFS EN SITUATION D'EMPLOI

Le BM concerne chaque année 200 à 300 stagiaires artisans, le BCCEA 500 à 600 stagiaires, essentiellement des conjoints d'artisan. La durée moyenne de formation par stagiaire et par an est de 50 heures environ. Cette durée relativement courte pour une formation qualifiante s'explique par le fait que la formation est découpée en modules indépendants entre eux, permettant d'étaler, jusqu'à cinq ans maximum, le parcours de formation. Cette modalité d'organisation est nécessaire pour tenir compte de la faible disponibilité des stagiaires qui sont aussi en emploi. Une cinquantaine de Brevet de Maîtrise et une trentaine de BCCEA sont délivrées tous les ans en région.

UN VOLUME IMPORTANT D'OFFRE DE PERFECTIONNEMENT

A l'inverse des formations qualifiantes, qui s'inscrivent dans la durée et dont l'offre est relativement pérenne, les actions de perfectionnement, aux techniques professionnelles ou à la gestion, sont nombreuses, diffuses, ponctuelles et plus difficiles à cerner. Cela fait écho néanmoins à l'élévation forte des capacités managériales des chefs d'entreprises.

PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE ORGANISÉ PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'offre de perfectionnement aux techniques professionnelles est organisée à l'initiative des Organisations Professionnelles Artisanales. Elles concernent près de 3000 artisans par an, pour une durée moyenne de 17 heures de formation par stagiaire. Le perfectionnement technique des artisans ou de leurs salariés, est également, pour une part difficilement quantifiable, le fait de certains fournisseurs de produits ou de matériels qui proposent des formations intégrées à leurs offres commerciales. Les organisations professionnelles mobilisent pour la mise en œuvre de ces formations techniques, parfois les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ou d'autres formateurs publics régionaux qui disposent de compétences et d'équipements nécessaires. Mais le plus souvent, elles confient à des organismes de formation spécialisés qui leur sont proches, souvent régionaux, parfois nationaux, l'organisation de ces formations.

PERFECTIONNEMENT EN GESTION ORGANISÉ PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES

L'offre de perfectionnement à la gestion est tout aussi éclatée et ponctuelle, mais elle est structurée par l'offre produite par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui accueillent les trois-quarts des stagiaires artisans. Elles proposent, dès la phase d'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise, des formations de courte durée, dont la fonction est d'apporter aux artisans des outils, des méthodes pour qu'ils puissent améliorer leur performance de gestionnaire. Cette offre concerne par année plus de 3000 artisans (ou conjoints d'artisan) pour une durée moyenne de 16 heures de formation par stagiaire.

4.2

LES APPRENTIS : UNE TRADITION DANS L'ARTISANAT QUI ASSURE UNE COHÉRENCE AVEC L'EMPLOI MAIS QUI ANTICIPE PEU L'ÉVOLUTION DES EXIGENCES EN QUALIFICATION.

LA QUALIFICATION PAR L'APPRENTISSAGE : UNE TRADITION DE L'ARTISANAT

En dehors des artisans, les entreprises artisanales investissent également fortement dans la formation de leurs futurs salariés, les apprentis²⁰. L'artisanat régional emploie et contribue à la qualification de près de 8000 jeunes qui bénéficient d'un contrat d'apprentissage.

LES SPÉCIALITÉS PRÉPARÉES REFLÈTENT LA STRUCTURE DE L'EMPLOI ARTISANAL

En cohérence avec la structuration de l'emploi dans l'artisanat, les spécialités du bâtiment sont les plus préparées par les apprentis des entreprises artisanales : près de 34% d'entre eux suivent des formations aux spécialités du bâtiment. Un tiers des apprentis se préparent à un métier des services (principalement dans la réparation automobile, la coiffure et la vente), un quart à un métier relevant du secteur de la Production (principalement électricité – électronique, structure métallique, et énergie – génie climatique) et 12% à un métier de l'alimentation.

LES APPRENTIS DES ENTREPRISES ARTISANALES SELON LA SPÉCIALITÉ ET LE NIVEAU DE FORMATION SUIVIS

Spécialités de formation (d'après la nsf) suivie	Niveau de formation préparé			Total
	III et plus	IV	V	
221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	0 %	7 %	93 %	935
227 Energie, génie climatique	3 %	34 %	64 %	457
229 Transformations autres	3 %	11 %	86 %	37
232 Bâtiment : construction et couverture	0 %	12 %	88 %	930
233 Bâtiment : finitions	0 %	5 %	95 %	1 289
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 %	16 %	83 %	394
239 Construction autre	5 %	0 %	95 %	40
252 Moteurs et mécanique auto	4 %	10 %	86 %	688
254 Structure métallique	1 %	10 %	89 %	625
255 Electricité, électronique	1 %	23 %	76 %	747
312 Commerce, vente	5 %	15 %	80 %	331
319 Echanges et gestion autres	93 %	7 %	0 %	15
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	0 %	15 %	85 %	54
331 Santé	14 %	38 %	48 %	139
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	2 %	10 %	88 %	109
336 Coiffure, Esthétique et autres spécialité des services aux personnes	0 %	51 %	49 %	974
99 Divers	18 %	30 %	52 %	142
Ensemble	2 %	18 %	80 %	7 906

CRMA LR - Services Apprentissage des CMA - au 31 /12/2006 - traitement OREF

FORTE DOMINANTE DES FORMATIONS DE PREMIER NIVEAU

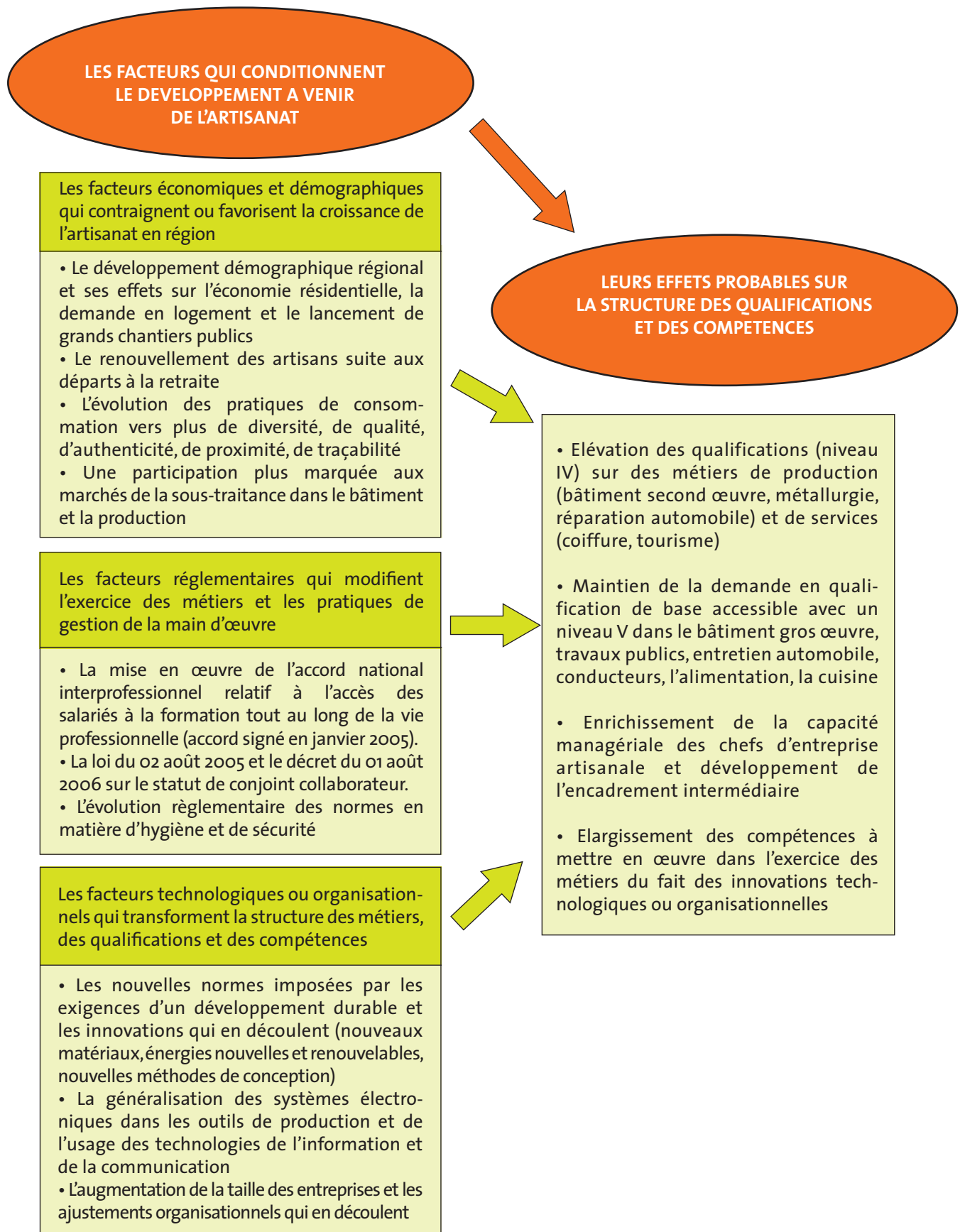
La très grande majorité des apprentis (80%) prépare des qualifications de niveau V (CAP, BEP)²¹, notamment ceux qui se dirigent vers les métiers du bâtiment, de l'alimentation, de la mécanique automobile ou des structures métalliques (chaudronnerie, soudure par exemple).

BESOINS DE PROLONGATION DE LA FORMATION DES APPRENTIS

Le phénomène d'élévation des niveaux de qualifications des emplois, qui traverse aussi les entreprises artisanales, se traduit encore peu sur les niveaux de formations préparés par les apprentis. Les besoins de prolongation de la formation professionnelle des apprentis sont probablement importants. Les apprentis qui suivent des formations de niveau IV (baccalauréat) ou plus représentent 20% des apprentis des entreprises artisanales. Cette proportion est plus élevée pour les métiers de la coiffure - esthétique, de la santé, du génie climatique ou de l'électricité électronique.

²⁰ - Ici nous nous intéressons seulement aux apprentis employés dans les entreprises artisanales. Les analyses s'appuient sur les données des services apprentissage des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la région.

²¹ - Tous types d'apprentissage confondus, que l'entreprise soit artisanale ou non, les apprentis qui préparent une formation de niveau V sont moins de 70%.



BIBLIOGRAPHIE

- **INSEE**
« L'artisanat représente un emploi sur cinq en Languedoc-Roussillon »
Repères n°5
juin 2006
- **INSEE**
Tableau des l'Economie du Languedoc-Roussillon 2004
2005
- **INSEE**
L'année économique et sociale en Languedoc-Roussillon, édition 2005
2006



DOSSIERS SECTORIELS PUBLIÉS :

-  Agriculture
-  Industries agricoles et alimentaires
-  Artisanat
-  Construction
-  Hôtels Restaurants
-  Commerce et réparation Automobile
-  Transports
-  Métallurgie

www.redongraphik.com